

MAGRITTE DU CINÉMA 2020

Vous avez un ou plusieurs film(s) éligible(s) pour la 10^e édition des Magritte du Cinéma ?

Voici la marche à suivre !

Votre aide nous est très précieuse. Nous avons besoin de vous car vous détenez des informations et du matériel qui sont indispensables pour le site internet de l'événement, mais aussi en ce qui concerne l'accessibilité et la visibilité du film pour les membres de l'Académie André Delvaux.

Nous vous demandons de veiller à remplir les [quatre étapes suivantes pour le 13 septembre au plus tard](#) afin que votre film/ vos films puisse(nt) participer dans les meilleures conditions aux Magritte du Cinéma 2020 :

Étape 1 : Autoriser l'accès au(x) film(s) pour les votants de l'Académie André Delvaux

Les films éligibles sont (depuis la dernière édition) disponibles sur une plateforme en ligne (et non plus dans un coffret de DVD produit par l'Académie), à laquelle seuls les membres de l'Académie ont accès, avec un nombre limité de visions par film (3). [Cette plateforme donnera accès aux films à partir de la mi-octobre \(a priori – sauf retard technique, mais en tout cas pas avant cette date\) et jusqu'à un mois après la Cérémonie \(début mars\).](#) Pour limiter au maximum tout risque d'utilisation hors du cadre du vote des Magritte du Cinéma, les films seront également dotés d'un « watermarking dynamique » intégré à l'image et permettant l'identification du membre. Pour que le film puisse figurer sur la plateforme des Magritte du Cinéma, nous avons besoin d'une autorisation du producteur et/ou du distributeur.

En cas de sortie récente d'un film, nous pouvons également envisager de le mettre à disposition dans des conditions différentes (temps plus limité, accès à partir d'une certaine date, par exemple). Merci de prendre contact avec nous pour en discuter !

⇒ **Pourriez-vous, au plus vite, nous communiquer votre décision par mail concernant votre ou vos film(s) éligible(s) ?**

Pour des films sortis récemment, pas encore sortis ou qui ne sortiront qu'à une date très proche de la fin de la période d'éligibilité (fixée, pour cette nouvelle édition, au 11/12/19), nous sommes conscients de la difficulté de nous donner une réponse immédiatement. Nous comptons cependant sur vous pour nous informer assez vite de l'éventualité ou non que le film puisse se trouver accessible sur la plateforme VOD pour les votants de l'Académie André Delvaux. Évidemment, nous ne pouvons que vous recommander de l'autoriser : l'accessibilité d'un film aux votants est la meilleure façon d'assurer que le film soit vu. C'est aussi lui donner toutes ses chances de se faire une place au sein des Magritte du Cinéma parmi les nominés !

En effet, toutes les personnes régulièrement inscrites à l'Académie vont recevoir un accès aux films de l'édition. Elles seront ensuite invitées à prendre part aux deux tours de vote (le premier pour élire les nominés, le second pour élire les lauréats qui seront annoncés à la Cérémonie qui sera diffusée en direct en février prochain).

Veillez noter que même si votre film n'est pas autorisé à figurer sur la plateforme VOD des Magritte du Cinéma, il restera malgré tout éligible pour l'édition à venir. C'est la raison pour laquelle il est aussi nécessaire que nous recevions les informations techniques et les visuels promotionnels pour ce film

également. Si vous avez un (ou plusieurs) film qui n'est pas autorisé sur la plateforme, nous vous invitons à suivre ce mode d'emploi à partir de l'étape 3.

Étape 2 : Transmettre le matériel à UniversCiné pour la mise en ligne sur la plateforme VOD

Si vous nous avez donné l'autorisation pour que votre/vos film(s) figure(nt) sur la plateforme des Magritte du Cinéma, il est nécessaire de transmettre le film à UniversCiné (sauf s'ils l'ont déjà). Pour cela, il faut l'uploader sur leur FTP.

Voici les données techniques nécessaires pour le fichier :

- Format : Fichier MP4, codec H.264
- Résolution : 1920 x 1080
- Format : 16 x 9 ; 16/9 Pillarbox ou 4/3
- Vitesse : 23,97 fps, 24 fps ou 25 fps
- Bitrate : 10 mb/s
- Son : 2.0
- Language : VO avec sous-titres incrustés

Le fichier est à déposer sur le FTP d'UniversCiné dédié :

- Hôte : labs.ftp.universcine.com
- Login: magritte2020
- Password : {!DriOc4

Vous devez utiliser un logiciel comme Filezilla Client, par exemple, pour pouvoir transférer les fichiers.

En cas de question ou de problème, le mieux est de prendre directement contact avec Arnaud Bonnevie (abonnevie@universcine.be) qui vous pourra très certainement vous aider.

ÉTAPE 3 : Remplir la fiche technique du film sur le site internet des Magritte du Cinéma

La fiche reprend toutes les données de présentation du film. Elle nous servira, notamment, à connaître les personnes qui rentrent dans les critères d'éligibilité pour les différents prix. **Ce sont ces informations qui nous permettront de constituer les formulaires de votes. Elles doivent donc être correctes, les plus complètes possible et orthographiquement irréprochables.** Elles figureront aussi sur le site internet des Magritte du Cinéma et sur la plateforme VOD. Elles sont très importantes ! L'Académie décline toute responsabilité en cas d'erreur ou d'oubli. Nous vous remercions d'avance pour le soin que vous y apporterez.

Avant de commencer les fiches :

- 1) Rendez-vous sur <http://www.lesmagritteducinema.com>.
- 2) Tout en bas de la page, à droite, cliquez sur « Administration ». Entrez votre **login** et votre **mot de passe** (cf. mail qui accompagnait ce document). Avant de commencer, il faut remplir les champs avec vos coordonnées de contact (étape obligatoire pour pouvoir continuer sur le site. Cela va nous permettre de reprendre contact avec vous en cas de question sur la fiche). A cet endroit, vous pouvez aussi modifier le mot de passe qui vous a été attribué par défaut.
- 3) Cliquez sur « Envoyer les modifications » et attendez que le rapport d'envoi s'affiche.

Cette étape n'est à faire qu'une seule fois. Vous aurez néanmoins besoin de votre login et de votre mot de passe à chaque fois que vous souhaiterez accéder aux fiches à remplir ou aux fiches de film que vous avez déjà remplies.

Accès au formulaire

- 1) Une fois enregistré(e) sur le site, vous pouvez aller dans l'« Espace producteurs », dans le menu à gauche de la page, tout en bas.
- 2) Cliquez sur « Ajouter un film » et le formulaire à remplir s'affiche. Tous les champs du formulaire qui ont un titre en jaune doivent obligatoirement être complétés. Vous en trouverez dans les 4 onglets du formulaire, à savoir : « **Le film** », « **L'équipe** », « **Infos** » et « **Images** ».

IMPORTANT - Lorsque vous complétez le formulaire, veillez à ce qui suit :

- Dans la partie « L'équipe », si vous devez indiquer plusieurs personnes dans un même champ, veuillez les faire figurer « à la ligne » les uns par rapport aux autres (indiquez un nom, faites « enter » et mettez le suivant, ainsi de suite, sans laisser de ligne vide).
- Important ! Veuillez ne pas remplir les champs avec du texte uniquement en majuscules et de n'en mettre qu'aux endroits où c'est nécessaire (par exemple : n'écrivez pas LE TOUT NOUVEAU TESTAMENT de JACO VAN DORMAEL, mais optez plutôt pour Le tout nouveau testament de Jaco Van Dormael). Merci ! Cela va nous faciliter beaucoup la vie au moment de devoir uniformiser les plus de 80 fiches reçues en vue de leur mise en ligne publique.
- Les membres de l'équipe de nationalité belge (ou « assimilés belges », à savoir toutes les personnes qui vivent en Belgique depuis au moins 5 ans ou qui ont vécu en Belgique pendant au moins 15 ans) sont à indiquer dans la **colonne de gauche**. Les « non-Belges » sont à indiquer dans la **colonne de droite**.
- **Pour les seconds rôles et les espoirs** : merci de n'indiquer que les rôles marquants ou majeurs soit par l'importance en terme de présence de l'actrice/ de l'acteur dans le film (à évaluer en fonction du minutage ou encore du nombre de scènes, notamment), soit par la place au générique ou sur l'affiche. Nous ne vous demandons pas d'être exhaustif/ve et de nous lister tous les comédiens figurant au générique ! Le but, c'est que le votant qui visionnera le film puisse « évaluer » la performance et pour cela, le rôle doit être un minimum consistant.

Attention : en ce qui concerne les rôles interprétés par des enfants, seuls les enfants ayant 12 ans accomplis au moment du tournage sont éligibles (une dérogation exceptionnelle à cet âge minimum est possible pour les premiers rôles, accordée en discussion avec la société de production).

- Télécharger l'affiche belge du film et max 8 photos d'exploitation **en format .jpeg ou .jpg (pas de .pdf !)** et **basse définition (1200 px) uniquement** (attention : plus l'image est lourde, plus elle prendra du temps à être chargée. Il n'est pas du tout nécessaire qu'elle soit d'excellente qualité. En plus, les informations de la fiche risquent de ne pas s'enregistrer correctement). L'ajout d'images (sauf l'affiche) est facultatif. Si vous ne parvenez pas à les charger, vous pouvez nous les envoyer par email.

Nous vous recommandons d'enregistrer le formulaire avant de télécharger les images afin d'éviter toute perte d'information (cf. ci-dessous pour enregistrer)

Une fois le formulaire rempli

Cliquez sur « Envoyer le formulaire » dans l'onglet « Envoi » et attendez le message « Formulaire envoyé ». Cela signifie que l'enregistrement des informations a bien été fait (cela peut prendre un certain temps en fonction du nombre et de la taille des photos). Si un message d'erreur apparaît, c'est probablement qu'une des recommandations ci-dessus n'a pas été suivie : vérifiez que les champs en jaune sont bien complétés (les champs obligatoires restés vides sont énumérés dans le « rapport d'envoi » qui s'affiche), qu'une affiche a bien été téléchargée et que les images sont bien en .jpg et ne sont pas trop lourdes.

N'oubliez jamais de cliquer sur « Envoyer le formulaire » à la fin de vos modifications (et avant de quitter la page) pour l'enregistrer ou tout sera perdu (pas d'enregistrement automatique en cours de remplissage).

Il faut un formulaire rempli par film. Dans « Espace producteurs », cliquez sur « Ajouter un film » pour remplir une nouvelle fiche.

Quand le formulaire est complété et envoyé

A partir de ce moment-là, vous pourrez voir l'affichage des informations remplies en cliquant sur "Prévisualiser l'affichage de votre film sur le site".

Pour modifier une fiche, cliquez dans le menu « Mes films » (en vous rendant dans l'Espace producteurs), choisissez le film à modifier et cliquez sur « Éditer » et effectuez vos modifications.

N'oubliez pas de toujours terminer en cliquant sur « Envoyer le formulaire » pour enregistrer vos modifications.

Bon à savoir : quand la fiche lui semblera complète, l'Académie rendra inaccessible le formulaire pour pouvoir réviser les informations et préparer la mise en ligne de la fiche. A partir de ce moment-là, seule l'Académie André Delvaux pourra procéder à des modifications des informations remplies.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour effectuer des modifications. Les modifications sont acceptées jusqu'au 15 novembre au plus tard. L'Académie n'est pas responsable des erreurs ou des oublis qui figureraient encore dans les fiches à cette date.

ÉTAPE 4 : Nous transmettre une bande-annonce du film et une affiche HD

Pour le site web, mais aussi en prévision de la création des différents visuels de l'édition, nous avons encore besoin de matériel (que vous pouvez par exemple nous transmettre par Wettransfer) :

- L'affiche belge en haute définition du ou des films que vous représentez
- Une bande annonce en français

MERCI POUR VOTRE AIDE !

Nous restons à votre disposition pour toute question !